

Objet : Olive de Nyons et des Baronnies – Palmarès excellence française 2015 des produits du terroir

La Présidente expose :

Le Syndicat mixte des Baronnies provençales a été sollicité en 2014 pour porter l'organisation d'évènements spécifiques autour de l'olive de Nyons et des Baronnies à l'occasion des 20 ans de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Huile d'Olive et Olive noire de Nyons », des 30 ans de l'Alicoque et des 50 ans de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier de Nyons.

La connaissance et la valorisation des richesses et des spécificités des Baronnies Provençales, en particulier de ses productions agricoles, sont inscrites dans la Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

L'association « Excellence française » a sollicité le Syndicat Interprofessionnel de défense et de gestion de l'olive de Nyons et des Baronnies pour participer au 3^{ème} palmarès spécial « produits du terroir français ». Ce palmarès consiste en une cérémonie avec présentation de 20 produits de 20 régions françaises sélectionnés, en collaboration avec la FNSEA.

A ce titre et dans la continuité des actions menées en 2014, le Syndicat Interprofessionnel de défense et de gestion de l'olive de Nyons et des Baronnies, sollicite le Parc naturel régional des Baronnies provençales pour une aide financière à hauteur de 671 €.

La Présidente propose de soutenir à titre exceptionnel la participation à ce palmarès d'exception, valorisant l'olive de Nyons et des Baronnies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'accorder une subvention de six cent soixante et onze euros au Syndicat Interprofessionnel de défense et de gestion de l'olive de Nyons et des Baronnies

Montant	Destinataire	Affectation comptable
671 €	Syndicat Interprofessionnel de défense et de gestion de l'olive de Nyons et des Baronnies	6745

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU